



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: générale
5 novembre 2010

Français
Original : anglais



**Réunion du Bureau de la vingt et unième
Réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
Bangkok, 5 novembre 2010

**Rapport de la réunion du Bureau de la vingt et unième Réunion
des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

1. Le Bureau de la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est réuni au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok le vendredi 5 novembre 2010.

I. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte à 17 h 20 par M. Michael Church (Grenade), Président du Bureau.

3. M. Marco González, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, a déclaré que la présente réunion se tenait à un tournant dans l'histoire du Protocole de Montréal. La contribution des Parties à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone conformément à l'objectif 2010 et le respect démontré au cours des vingt dernières années avaient été remarquables, et les émissions évitées par les mesures prises au titre du Protocole, qui avaient permis de protéger la couche d'ozone et de retarder les changements climatiques, avaient largement excédé les résultats que l'on espérait produire au départ. Le Protocole s'attaquait maintenant au défi de l'élimination des hydrochlorofluorocarbones. Les questions financières, notamment la reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal et l'évaluation du mécanisme de financement, étaient au cœur de l'ordre du jour de la vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Pour conclure, il a remercié le Gouvernement thaïlandais qui avait manifesté sa volonté d'accueillir la série de réunions en cours malgré le court délai dû au changement de lieu de la réunion, qui devait se tenir à Kampala, et a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur appui et leur disponibilité, malgré les complications causées par ce changement tardif.

4. Le Bureau a pris note avec satisfaction des efforts fournis par le Gouvernement thaïlandais pour faciliter l'accueil des réunions et a félicité le Secrétariat de l'ozone, qui avait fait tout son possible pour gérer le changement de lieu et organiser les réunions dans un si bref délai.

5. Les membres du Bureau ci-après ont participé à la réunion :

Président : M. Michael Church (Grenade) (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Vice-présidents : M. Patrick McInerney (Australie) (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États)

M. Abid Ali (Pakistan) (Groupe des États d'Asie et du Pacifique)

Rapporteur : Mme Azra Rogovic-Grubic (Bosnie-Herzégovine) (Groupe des États d'Europe centrale et orientale).

6. Le membre du Kenya n'a pas assisté à la réunion. La liste complète des participants, qui n'a pas été revue par les services d'édition, figure dans l'annexe au présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour provisoire de la réunion, paru sous la cote UNEP/OzL.Pro.21/Bur.1/1, a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions de la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Port Ghalib (Égypte) du 4 au 8 novembre 2009.
4. Aperçu des documents de travail préparés pour la vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
5. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour le déroulement de la vingt-deuxième Réunion des Parties.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

III. Suite donnée aux décisions de la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Port Ghalib (Égypte) du 4 au 8 novembre 2009

8. Le représentant du Secrétariat de l'ozone a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document UNEP/OzL.Pro.21/Bur.1/2, dont l'annexe I présentait un tableau récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

9. Pour répondre à une question concernant les sujets de préoccupation posés par l'application des décisions, le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur les décisions invitant régulièrement les États qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier les Amendements au Protocole de Montréal et a indiqué qu'il était souhaitable de parvenir à la ratification universelle pour atteindre les objectifs du Protocole, par exemple en ce qui concerne la mise en place des systèmes de licences et la prévention du commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a noté que le respect des décisions par les Parties antérieurement en situation de non-respect avait été remarquable.

10. Le Secrétaire exécutif a finalement indiqué que des efforts spécifiquement axés sur les Parties n'ayant pas ratifié certains Amendements permettraient de parvenir plus rapidement à la ratification universelle des Amendements au Protocole. Il convenait, en outre, d'encourager certaines Parties à s'efforcer de respecter les délais impartis pour la présentation du cadre comptable, le règlement des arriérés et le versement des arriérés de contributions aux Fonds d'affectation spéciale pour l'application de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal.

11. Le Bureau a pris note des informations présentées.

IV. Aperçu des documents de travail préparés pour la vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

12. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur l'annexe II du document paru sous la cote UNEP/OzL.Pro.21/Bur.1/2, contenant la liste des documents préparés pour la vingt-deuxième Réunion des Parties.

13. Le Bureau a pris note des informations présentées.

V. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour le déroulement de la vingt-deuxième Réunion des Parties

14. Le représentant du Secrétariat a brièvement exposé le programme de travail prévu pour la vingt-deuxième Réunion des Parties en résumant et en complétant les informations fournies au chapitre III du document UNEP/OzL.Pro.21/Bur.1/2. En raison du débat concernant le poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, le Secrétaire exécutif s'est retiré de la salle de réunion.

15. En ce qui concerne le budget, le représentant du Secrétariat a mentionné que deux questions allaient probablement susciter un débat au cours de la vingt-deuxième Réunion des Parties : l'évaluation du mécanisme de financement d'une part, et les incidences financières du reclassement du poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone à celui de Sous-Secrétaire général, d'autre part. Pour ce qui est de la première question, l'évaluation pourrait être entreprise par un consultant externe, comme précédemment, ou par un organisme des Nations Unies. Un membre a fait observer qu'il était extrêmement difficile d'estimer le coût d'une telle évaluation tant que des paramètres importants, tels que la portée de l'étude, n'étaient pas définis de façon plus précise. Le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral a souscrit à ce point de vue estimant, compte tenu de son expérience, qu'une telle estimation financière était une entreprise complexe et a ajouté qu'il serait également difficile de trouver au sein de l'ONU un groupe d'évaluation susceptible d'accomplir cette tâche sans avoir d'intérêts particuliers dans le processus. Pour ce qui était du reclassement du poste de Secrétaire exécutif de la catégorie D-2 à celle de Sous-Secrétaire général, le Bureau a décidé d'appuyer et de recommander cette mesure au groupe de contact sur les questions budgétaires qui devait être formé au cours de la vingt-deuxième Réunion des Parties.

16. À l'issue du débat sur le reclassement, le Secrétaire exécutif a regagné la salle de réunion. Il a informé le Bureau de la situation en ce qui concernait les propositions d'amendement visant à placer les hydrofluorocarbones (HFC) sous l'égide du Protocole. Les consultations officieuses avec les parties intéressées représentant divers points de vue se poursuivaient de sorte à trouver la meilleure façon de traiter ces propositions au cours de la vingt-deuxième Réunion des Parties, compte tenu de la durée limitée des débats en séance plénière, et à s'assurer de la volonté des Parties de renvoyer l'examen de la question à un groupe de contact. La question, qui recouvrait des dimensions juridique, technique et financière, était extrêmement complexe et était encore compliquée par le fait que, outre les amendements proposés, d'autres propositions concernant les différents aspects de la réglementation des HFC étaient soumises aux Parties.

17. En ce qui concernait la feuille de route pour le segment préparatoire, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il était prévu que les points 1 à 10 de l'ordre du jour auraient été examinés à la fin de la séance du matin de la deuxième journée de réunion, y compris l'établissement des groupes de contact jugés nécessaires, en gardant, dans la mesure du possible, les coprésidents de la trentième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui s'était tenue à Genève en juin 2010. Il a ensuite brièvement présenté les dispositions prises en vue du segment de haut niveau qui se tiendrait les 11 et 12 novembre.

VI. Questions diverses

18. Le membre du Pakistan a signalé au Bureau que, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de l'ozone au Pakistan, des enfants avaient participé à la préparation d'une brochure et d'un DVD comprenant une chanson sur la protection de la couche d'ozone, qu'il envisageait de présenter aux participants à la vingt-deuxième Réunion des Parties. Le Bureau a approuvé cette idée.

19. Compte tenu des dommages coûteux qu'avaient infligé les récentes catastrophes naturelles à la région des Caraïbes et des difficultés qu'avaient par la suite rencontré les États affectés pour respecter leurs engagements internationaux, le Président a suggéré que l'on contacte officieusement un certain nombre de pays et d'organisations en vue d'aider les États affectés à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Montréal, de façon à éviter d'avoir à les dispenser du versement des contributions dues au titre du Protocole et de l'exécution des obligations qui en découlent.

VII. Adoption du rapport

20. Le Président a annoncé que le projet de rapport serait rédigé par le Secrétariat et distribué aux membres du Bureau dès que possible. Le rapport serait ensuite finalisé, compte tenu de leurs observations, et présenté au Bureau pour approbation.

VIII. Clôture de la réunion

21. Le Président a prononcé la clôture de la réunion à 19 h 05.

Annexe

Liste des participants

Président

Mr. Michael Church
Minister of the Environment, Foreign
Trade and Export Development
The Financial Complex
The Carenage
St. George's
Grenade
Fax : + 473 440 0075
Mél : mchurch@spiceisle.com

Vice-Présidents

Mr. Patrick John McInerney
Director
Ozone and Synthetic Gas Team
Department of Sustainability,
Environment,
Water, Population and Communities
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australie
Fax : +61 2 627 41610
Mél :
patrick.mcinerney@environment.gov.au

Mr. Abid Ali
Joint Secretary (International
Cooperation)
International Cooperation Wing
Ministry of Environment
4th Floor, Local Government Complex,
Sector G-5/2
Islamabad 44000
Pakistan
Fax : +92 51 924 5523
Mél : aali90@yahoo.com,
jsicenv@gmail.com

Rapporteur

Ms. Azra Rogovic-Grubic
Focal Point for Vienna Convention
& Montreal Protocol, Senior Adviser
and Ozone Officer
Sector of Natural Resources, Energy
and Environment Protection
Ministry of Foreign Trade and
Economic Relations
Musala 9
Sarajevo 71000
Bosnie-Herzégovine
Tél : +387 33 552 366
Fax : +387 33 206 141
Mél : azra.rogovic-
grubic@muteo.gov.ba,
rogovicazra@yahoo.com

Secrétariat du Fonds multilatéral

Mr. Andrew Reed
Senior Programme Management
Officer
Multilateral Fund Secretariat
1000 de la Gauchetière street west
Montréal H3B 4W5
Québec
Canada
Tél : +1 514 282 1122
Fax : +1 514 282 0068
Mél : areed@unmfs.org

Secrétariat de l'ozone

Mr. Marco Gonzalez
Executive Secretary
Ozone Secretariat
United Nations Environment
Programme
P.O. Box 30552 00100
Nairobi
Kenya
Tél : +254 20 762 3855/3611
Fax : +254 20 762 4691/92/93
Mél : marco.gonzalez@unep.org

Mr. Gilbert Bankobeza
Chief, Legal Affairs and Compliance
Ozone Secretariat
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 00100
Nairobi
Kenya
Tél : +254 20 762 3854/3848
Fax: +254 20 762 4691/92/93
Mél : gilbert.bankobeza@unep.org
